

## Acte de nomination n° 2026-174

Vu l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu l'arrêté n° 2026- 173 en date du 2 Juin 2026 instituant une régie temporaire auprès de la Direction de la communication et de l'évènementiel,

**ARTICLE 1 :** M. JANDOT Guillaume est nommée régisseur de la régie temporaire de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté de création de la régie.

**ARTICLE 2 :** Les mandataires : Oriane Régnier, Hélène Turlan, Samantha Bonnet.

**ARTICLE 3 :** La régisseur est conformément à la réglementation en vigueur responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qui lui sont avancés par les comptables publics, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Certifié exécutoire  
A Lyon, le 2 juin 2026

Le Directeur Général  
des Services

Pour agrément,  
L'Agent Comptable

Philippe HUTHWOHL

Déborah JACOB

Pour acceptation,  
Le régisseur

Pour acceptation,  
La suppléante

Pour acceptation,  
La suppléante

Pour acceptation,  
La suppléante

Guillaume Jandot

Oriane Régnier

Hélène Turlan

Samantha Bonnet